

ABONNEMENT

Par année.....\$2.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... 0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.0
Une fois la semaine..... 0.0

Avis de Naissance, Mariage ou Décès..... 0.50
Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 6 Août 1885

LE CAS DE RIEL

Voici ce que le Courrier des Etats-Unis disait de l'idée de pendre Riel, dès avant la sentence du juge Richardson :

"Maintenant, on a étouffé l'insurrection. Le gouvernement canadien a pour premier devoir de pacifier les esprits. Or, l'exécution de Riel ne ferait que les surexciter. Nous répétons qu'un tel acte de vindicte inutile serait profondément impolitique, parce qu'au lieu de rapprocher les deux races qui sont destinées à vivre côte à côte, il tendrait à les diviser plus profondément et plus immédiatement. Nous ne pouvons croire que le gouvernement anglo-canadien commette cette faute, qui sera grosse de funestes conséquences pour l'avenir. C'est là l'opinion de tous les gens qui observent sans passion les événements du Canada, et les autorités d'Ottawa feront prudemment d'en tenir compte."

L'opinion émise par notre confrère est très-juste; elle emprunte même, aujourd'hui, à l'attitude prise par le peuple de la province de Québec et la population canadienne-française de toute la Puisseance, aux appréciations de la presse française en général, une importance et une autorité particulières.

L'on veut assurément partout que la justice ait son cours; mais, l'exemple du sans-gêne avec lequel on a exonéré Jackson, le complice de Riel, sous prétexte qu'il est fou; la partialité dont on a semblé faire preuve, en mettant de côté toutes circonstances atténuantes dans le cas du chef métis et en dédaignant d'user de la clémence que le jury, seul appréciateur des faits, avait invoquée en sa faveur; tout cela, joint au souvenir des attaques odieuses de certains journaux fanatiques, a rendu les esprits soupçonneux, les a faits se demander si seule la race anglaise doit avoir le bénéfice de certaines excuses, dans ce pays qui est également à toutes les nationalités qui l'habitent.

L'on veut assurément que la justice ait son cours, mais on veut aussi tout qu'il y ait justice et qu'elle soit égale et une pour tous. C'est pour cela que l'on va en appeler de la sentence du juge Richardson à la Cour du Manitoba et que l'on va adresser des requêtes au gouvernement pour demander une commutation de peine en faveur de Riel. Espérons que toute cette question, si pleine de dangers et de menaces, se règlera à la satisfaction de tous et sans laisser ni haines ni rancunes dans les esprits et les cœurs.

L'honorable Thomas White, le nouveau ministre du Revenu de l'Intérieur, va se rendre immédiatement dans le comté de Cardwell pour préparer sa réélection. Il est arrivé dans la capitale ce matin et a été l'objet d'un accueil chaleureux et de félicitations cordiales de la part de ses amis.

LE MINISTRE DE LA MILICE

Le Monde, de Montréal, publie le portrait de l'honorable A. P. Caron, ministre de la milice, et le fait suivre de la petite biographie qui suit :

Fils de feu l'honorable R. E. Caron, lieutenant-gouverneur de la province de Québec Né à Québec en 1843. A reçu son éducation au séminaire de Québec, à l'Université Laval et à l'Université McGill, d'où il sortit avec le degré de B. C. L., en 1865. Le 25 juin 1867, il épousa Mlle Alice Baby, fille de feu l'honorable François Baby. Il fit sa cléricature avec M. Baillargé, puis avec sir John Rose, et fut reçu avocat en 1865. En 1869, il était nommé conseil de la Reine. C'est le 9 novembre 1880 qu'il fut assermenté comme membre du Conseil Privé de Sa Majesté et qu'il fut appelé au fauteuil de la milice. Il siégea au parlement pour la première fois en 1873; il a toujours été réélu depuis, et a continué à occuper le poste de ministre de la milice et de la défense avec beaucoup de distinction. Ses grandes qualités comme administrateur ont surtout été mises en relief par la récente insurrection du Nord-Ouest.

norable François Baby. Il fit sa cléricature avec M. Baillargé, puis avec sir John Rose, et fut reçu avocat en 1865. En 1869, il était nommé conseil de la Reine. C'est le 9 novembre 1880 qu'il fut assermenté comme membre du Conseil Privé de Sa Majesté et qu'il fut appelé au fauteuil de la milice. Il siégea au parlement pour la première fois en 1873; il a toujours été réélu depuis, et a continué à occuper le poste de ministre de la milice et de la défense avec beaucoup de distinction. Ses grandes qualités comme administrateur ont surtout été mises en relief par la récente insurrection du Nord-Ouest.

JOURNALISME

Nous nous joignons volontiers à notre confrère du Travailleur pour souhaiter la bienvenue suivante à M. Rémy Tremblay, qui vient de prendre la rédaction de l'Indépendant de Fall-River :

Nous sommes heureux, dit le vaillant organe des Canadiens français de Worcester, de souhaiter la plus cordiale bienvenue à M. Rémy Tremblay, rédacteur de l'Indépendant de Fall River.

M. Tremblay est un journaliste distingué, laborieux, qui a fait sa marque à la Gazette de Joliette, à la Minerve et au Courrier de Montréal. A son début à l'Indépendant il a dû en donner sur les doigts du vieux prédicant suisse, le papa Cyr, dont le rôle malaisant consistait à dénigrer le Canada et les Canadiens auprès des américains. M. Tremblay lui a administré une fessée dont le papa Cyr est sorti tout meurtri. L'Indépendant est entre bonnes mains, et nous nous en réjouissons. Bienvenue à M. Rémy Tremblay et à son beau talent.

A TRAVERS LA POLITIQUE

M. Courtney, le député-ministre des Finances, doit partir pour l'Angleterre le 3 septembre prochain.

Sir Hector Langevin a quitté la capitale ce matin pour le bas du fleuve St Laurent où il doit rejoindre sa famille.

M. Fabien Vanasse, rédacteur en chef du Monde et député d'Yamaska, parcourt en ce moment son comté pour rendre compte de sa conduite parlementaire.

On s'attend que sir Charles Topper débarquera à Rimouski dimanche. De cet endroit, il se rendra immédiatement auprès de sir John A. Macdonald, à la Rivière du Loup.

Le major Henry B. Smith, député-sérgent d'armes de la chambre des Communes, qui fut chargé de la conduite du bataillon Midland par suite de la mort du Col. Williams, est venu reprendre son poste dans la capitale.

M. L. A. Prudhomme, avocat de Winnipeg, vient d'être nommé juge de la cour de comté, du district judiciaire de l'Est Manitoba. M. Prudhomme était autrefois de Beauharnois, où il a rédigé le Courrier de Beauharnois.

L'honorable Thomas White, le nouveau ministre du Revenu de l'Intérieur, va se rendre immédiatement dans le comté de Cardwell pour préparer sa réélection. Il est arrivé dans la capitale ce matin et a été l'objet d'un accueil chaleureux et de félicitations cordiales de la part de ses amis.

Un câblegramme de Paris nous annonce qu'à la suite d'une consultation avec l'un des princes de la science médicale en France, il a été décidé de soumettre l'honorable J. A. Chapleau à une opération rendue nécessaire par l'état actuel de sa santé. Le traitement devra durer environ six semaines et la dépêche ajoute que l'honorable Secrétaire d'Etat est fort et plein d'espoir. Nous souhaitons avec tous ses amis et admirateurs qu'il nous revienne complètement guéri, pour faire bénéficier longtemps encore ses compatriotes du beau talent que la nature lui a départi et du dévouement dont il a toujours fait preuve pour la cause nationale.

Les brefs d'élection pour Cardwell et East-Durham sont émanés. Dans la dernière de ces divisions électtorales, la nomination aura lieu le 17 courant et la votation le 24. Dans Cardwell, les candidats seront mis en nomination le 20 août et il y aura votation le 27 du même mois. Le parti libéral n'a pas encore choisi d'adversaire à l'honorable M. White. Quant à East-Durham, la lutte se fera entre M. H. A. Ward, maire de Port Hope, dans les intérêts du parti conservateur, et M. Sexton, secrétaire de l'Association Réformatrice d'Ontario. Dans l'un et l'autre cas, la victoire paraît assurée aux candidats du gouvernement.

Il est entendu que le département des Douanes va prohiber sévèrement toute introduction dans le pays d'une brochure publiée par une maison de Chicago et contenant les révélations scandaleuses de la Pall Mall Gazette.

Nous avons déjà bien assez, en effet, à nous garer contre nos propres penchants malsains, sans aller prendre des enseignements à l'école criminelle de l'Empire Britannique. Nous comprenons qu'à Chicago, où l'on n'a peut-être plus grand-chose à perdre en fait de pudeur et de moralité, on puisse se permettre cela; mais il ne doit pas en être ainsi chez nous et nous remercions les autorités de ne pas l'avoir oublié en cette occurrence.

Nous annonçons l'autre jour que le recensement des Territoires du Nord-Ouest devait être commencé sans bref délai. Voici qu'aujourd'hui M. Layton, chef de la branche des statistiques dans le Département de l'Agriculture, vient de laisser Ottawa pour aller préparer les voies à cette entreprise colossale, justifiant ainsi notre prévision. Il est accompagné de M. Lister et tous deux ne toucheront que leur salaire accoutumé, tout le temps que va durer leur mission.

Le nouveau recensement permettra à la Couronne d'accorder une représentation plus équitable au peuple des territoires où il va être fait. L'on ne saurait donc, à bas, au Nord-Ouest, manquer de constater avec reconnaissance le zèle déployé en cette occasion par le gouvernement.

On dit que le contrat pour la construction de l'église Ste Thérèse, P. Q., a été adjugé à MM. Bérard et Valin, dont les soumissions s'élevaient à la somme de \$70,000.

AVIS SPECIAL

Avis est par le présent donné que la société ci-devant existante entre MM. Blais et Thériault, faisant affaire en la cité d'Ottawa dans le commerce des marchandises sèches, est dissoute dès ce jour, et que M. Laflamme, ci-devant de chez Dupuis et Nolin, est entré en société avec M. Thériault. Les affaires à l'avenir seront transigées par les soussignés qui régleront tous les comptes de l'ancienne société THÉRIAULT & LAFLAMME

Voitures! Voitures!

Voitures couvertes ou découvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.

Faits à ordre, avec soin et promptitude. Je répare aussi les voitures et ferre les chevaux, etc., etc. Les matériaux que j'emploie pour la confection de mes voitures sont de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sous le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini. Je sollicite le patronage du public en général.

ALFRED MATHIEU, No. 350 rue Clarence, Ottawa, 24 juillet 1885.

\$10,000.00

MARCHANDISES DE GOUT

Articles de Modes

A VENDRE DE SUITE

AVEZ-VOUS besoin d'un CHAPEAU A moitié prix?

VEZ-VOUS VOIR.

AVEZ-VOUS besoin de riches PLUMES et d'élégante FLEURS?

VEZ-VOUS VOIR.

AVEZ-VOUS besoin de nouvelles DANTELLES et de FICHUS?

VEZ-ENCORE VOUS VOIR.

A. Woodcock

Magasin Spécial de Modes, 39, RUE SPARKS.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées distinctes, adressées au soussigné et, endossées "Soumission pour une Tour destinée à recevoir un Cadran, etc., au Bureau de Poste, etc., Hull, P. Q." seront reçues jusqu'à MARDI, le 18 Août prochain inclusivement, pour la construction d'une

Tour destinée à recevoir un Cadran, HULL, P. Q.

Les plans et spécifications peuvent être examinés au Département des Travaux Publics, à Ottawa, le et après le LUNDI, 3 Août prochain.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes. Un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission doit accompagner cette dernière, laquelle somme sera confisquée, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans sa soumission. Le chèque ainsi envoyé sera retourné à chaque soumissionnaire dont la soumission n'aura pas été acceptée.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire, Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 27 juillet 1885.

D. GARDNER & Cie. 66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIECES D'INDIENNES

Patrons nouveaux et très jolis. Ces Indiennes doivent être vendus de 7c à 15c par verge.

1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE

Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge. Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

Venez de bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de mousseline, chez

D. GARDNER & Cie., NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS Importateurs Directs.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier By, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

Dans la rue York, de l'égout principal à la rue William, tuyaux de 24 pouces. Dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex, tuyaux de 18 pouces. Dans la rue Sussex, de la rue Clarence à la rue St-Patrice, tuyaux de 15 pouces. Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Rideau, tuyaux de 12 pouces.

Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et à prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet, 1885.

W. P. LETT, greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier Ottawa, en la Cité d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

Entre les rues Sussex et Dalhousie. Du côté Nord de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté Sud de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur et de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la Corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et à prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Photographies

GRANDE REDUCTION

POUR

UN MOIS SEULEMENT

Photographies grandeur

CABINET

\$2.00 par Doz.

CHEZ

Dorion & Delorme

140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex, Coin de la rue Rideau.

18 Oct. 1884 OTTAWA. 1a.

N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

HARRIS, CAMPBELL & Co.

RUE O'CONNOR. 4 décembre 1884 1an

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, A. A.